

Réunion Du Conseil Municipal de la commune

D'USSON EN FOREZ

Séance du lundi 07 août 2023 à 20 heures 30

Nombre de membres :

Afférents au conseil municipal : 15

En exercice : 15

Qui ont pris part à la délibération : 12

Etaient présents : Mr BEAL Hervé - Josette FOLLEAT –Mr GALLON Maurice - RIVAL Nelly - Mr DELORME Daniel - MAILLET-BERT Pascale - CHATAING Patrick - BONNEVAUX Vincent – PITAVY Agnès – DAURELLE Tony – SIBAUD-BUSSAC Laëticia – ~~JOURMARD-DESALCES Sandrine~~ - PAULET Nadine – MAURICE Marin- BOUREILLE Cédric

Absent excusé : Absent avec pouvoir : BRIAND à Josette FOLLEAT – Paulet Nadine à BEAL Hervé - JOURMARD-DESALCES à RIVAL Nelly –Secrétaire : Josette FOLLEAT

1 - Approbation compte rendu réunion du 10 juillet 2023

Monsieur le Maire invite le conseil à se prononcer sur le compte rendu de la réunion du 10 juillet 2023. Après délibération et à la majorité, le conseil approuve le compte rendu de la réunion du 10 juillet 2023.

2 – Pôle boxe travaux complémentaires lot 2 menuiseries extérieures

Monsieur le maire présente à l'assemblée le devis de l'entreprise Blanc pour des travaux complémentaires (fourniture d'un châssis d'un montant de 1 890 € HT).

Après délibération, le conseil accepte le devis de l'entreprise BLANC et autorise le maire à signer tout document afférent à cette affaire.

3 – Projet de centrale photovoltaïque site de la Mariche

Monsieur le Maire propose à l'assemblée qu'il y a lieu d'envisager la mise en place d'une centrale photovoltaïque au sol sur les parcelles F 289, F 293 et F 294. Le SIEL peut faire réaliser ces travaux pour le compte de ses adhérents. Le coût du projet est évalué à 750 000 € HT. Par transfert de compétence, le SIEL est chargé des études, de la réalisation des travaux. La commune transfère la compétence optionnelle « Equipement : Production/distribution d'électricité d'origine renouvelables (photovoltaïque pour une durée de 6 ans. Le SIEL reste

propriétaire du générateur pendant 30 ans. Une convention et un bail emphytéotique devront être signés.

Après délibération et à l'unanimité, le conseil, approuve le transfert de compétence « Equipement production et distribution d'électricité d'origine photovoltaïque au SIEL », demande au SIEL de lancer les travaux et d'assurer la maîtrise d'ouvrage autorise le maire à signer tout document afférent à cette affaire

4 - CONVENTION PÔLE BOXE

Monsieur le maire expose à l'assemblée qu'il y a lieu de renouveler la convention de mise à disposition du bâtiment aux deux clubs de boxe aux mêmes conditions que précédemment. Après délibération et à l'unanimité, le conseil approuve la nouvelle convention et autorise le maire à signer tout document afférent à cette affaire

5- Droits de place – marchés, révision des tarifs, nouvelle délibération

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que la délibération du 27 février dernier a fait l'objet d'observation de la part des syndicats de forains. Il propose donc une nouvelle tarification.

Après délibération et à l'unanimité, le conseil approuve la nouvelle tarification et autorise le maire à signer tout document afférent à cette affaire

6 – Feu d'artifice du 14 juillet – Participation amicale des sapeurs-pompiers

Monsieur le Maire informe le conseil que l'amicale des sapeurs-pompiers propose de participer au feu d'artifice du 14 juillet à hauteur de 30% du coût réel.

Après délibération le conseil, à l'unanimité accepte la participation des sapeurs-pompiers, et autorise le maire à signer tout document afférent à cette affaire